

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DU STATUT DE L'ARBITRAGE**



P.V. n°1

Réunion électronique du 30/09/2020

Présents :

MM. Jean-Marc DE CONINCK - Jean-Baptiste BRAU GAYE - Djelloul AIBOUT - Daniel GAVARD - Hubert FORESTIER

1 / Approbation du P.V. n°4 publié le 28 juin 2020

2/ Liste des arbitres ayant cessés leur activité au 30 juin 2020

NOM - PRENOM	N° LICENCES	CLUBS
BEN CHELH BILLEL	2544936140	FCP LANNEMEZAN
BENITO CLEMENT	2543448375	SOUES
BOUTELIER THIBAUT	2545579732	LOURDES
CIANFARANI ANA SOFIA	2547768354	HAUT ADOUR
COVELLI SAMUEL	1716216464	TARBES FC
FABRE THEO	2546107967	BAZILLAC
FORESTIER VALENTIN	2543779095	FCP LANNEMEZAN
GAVIOLI DAMIEN	1866524124	TARBES FC
LAFUENTE GAËTAN	1886516555	MARQUISAT
LHOSTE CLOS LEO	2546738858	SOUES
QUENTIN FABRICE	2543266039	BORDES
RETOURNE ROMAIN	2544241635	SOUES
SMAIL THIBO	2544936015	FCP LANNEMEZAN
SOULANGES LENNY	2545077357	AUREILHAN
STEFANI ALEXIA	2547471465	TARBES PF

La Commission les remercie pour les services rendus.

3/ Clubs n'ayant pas à la date du 31 août 2020, le nombre d'arbitres prévu par le Statut de l'Arbitrage :

* Clubs de District

✚ UST NOUVELLE VAGUE (553162) : manque 1 arbitre

✚ TARBES FC (563769) : manque 2 arbitres

Les clubs ci-dessus ont jusqu'au 31 janvier 2021 pour se mettre en conformité avec le Statut de l'Arbitrage.

4/ Mutation Inter-Ligue :

M. NEGRATO Lucas (licence 2544186317) quitte la Ligue d'Aquitaine pour intégrer la Ligue d'Occitanie.

Il est rattaché au club du FCP LANNEMEZAN (553755).

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce procès-verbal, sont susceptibles d'appel (conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées de Football dans les conditions de forme et de délai prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président

H. FORESTIER

Le secrétaire de séance

J.M. DE CONINCK